

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
TROISIEME REGION MILITAIRE  
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA  
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

## **MISE EN DEMEURE N°01**

En vertu de la convention N° **261/2024** du **29/07/2024**, portant sur << la réalisation des travaux au profit d'une unité/Béchar >>, conclu d'un délai de **(89)** jours, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Retard notable dans la réalisation;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'ETP des Bâtiment en TCE, électricité, travaux publique et Hydraulique <<**DJABER Othman**>>, sise à: Hai Zeriguette 139 Logement N°25 Béchar Djadid/Béchar, pour rattraper le retard notable dans la réalisation etachever l'exécuter l'objet de l'acte et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **(31)** de la convention conclue.